

AR Prefecture

063-216303099-20240309-20240309_02-DE
Reçu le 12/03/2024

Republique Française - Département du Puy-de-Dôme

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**



**COMMUNE DE
SAILLANT**

L'an deux mille vingt-quatre, le samedi 09 mars à 09 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de SAILLANT dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Salle du Conseil, sous la présidence de Michel ROCHE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents (9) : Michel ROCHE, Danièle HORTALA, Yohann CARRET, Guy CHAZOT, Thibault CALMARD, Yvan CARRET, Mireille CARRET, Sandrine HAUTEVILLE, Gérard ROURE

Absent (1) : Frédéric CHAZELLE

Procuration (0) : /

Nombre de votants : 9

Secrétaire de séance : Danièle HORTALA

Date convocation : 27/02/2024

8 ► RAPPORT DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES SUR L'ABATTOIR D'AMBERT

Vu le courrier de la Communauté de Communes Ambert Livradois Forez en date du 22.01.2024 demandant aux communes d'inscrire à l'ordre du jour du Conseil le rapport de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) relatif à l'abattoir ;

Vu l'article L.243-8 du Code des Juridictions financières indiquant que le rapport d'observations doit « être transmis aux maires des communes membres de cet établissement public, immédiatement après la présentation qui en est faite à l'organe délibérant de ce dernier. Ce rapport est présenté par le maire de chaque commune au plus proche conseil municipal et donne lieu à un débat ».

Vu la présentation faite par Monsieur le Maire dudit rapport concernant les exercices 2017 et suivants ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

↳ prend acte de la tenue du débat au sujet des observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur la base du document communiqué par la Communauté de Communes Ambert Livradois Forez

*Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que ci-dessus
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,*

Le Maire,
Michel ROCHE

